ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 17841

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les recommandations de la Cour des comptes relatives aux compétences des différents acteurs et de leur coordination dans son récent rapport « Marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques publiques ». La Cour des comptes recommande de simplifier et rendre plus efficaces les instances chargées de la coordination des acteurs au niveau local, en précisant les prérogatives du chef de file compétent pour la politique de la formation professionnelle et celle de l'emploi. Elle demande comment le Gouvernement entend-il étudier cette recommandation.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Le Callennec
Circonscription : Ille-et-Vilaine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17841
Rubrique : Chômage : indemnisation
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 février 2013, page 1511
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)